

RAPPORT 2018

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



“ NE PAS JETER
DE VERRE DANS
LA POUBELLE
JAUNE ”

transition⁺
énergétique
et écologique

+

**clermont
auvergne
métropole**

8 LA COLLECTE
des déchets ménagers

18 LE TRAITEMENT
des déchets ménagers

28 LA COMMUNICATION
et les animations

34 LE COÛT
du service

38 LES CHIFFRES CLÉS

AVANT PROPOS

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

Les ratios par habitant prennent pour référence la population municipale, conformément au décret no 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

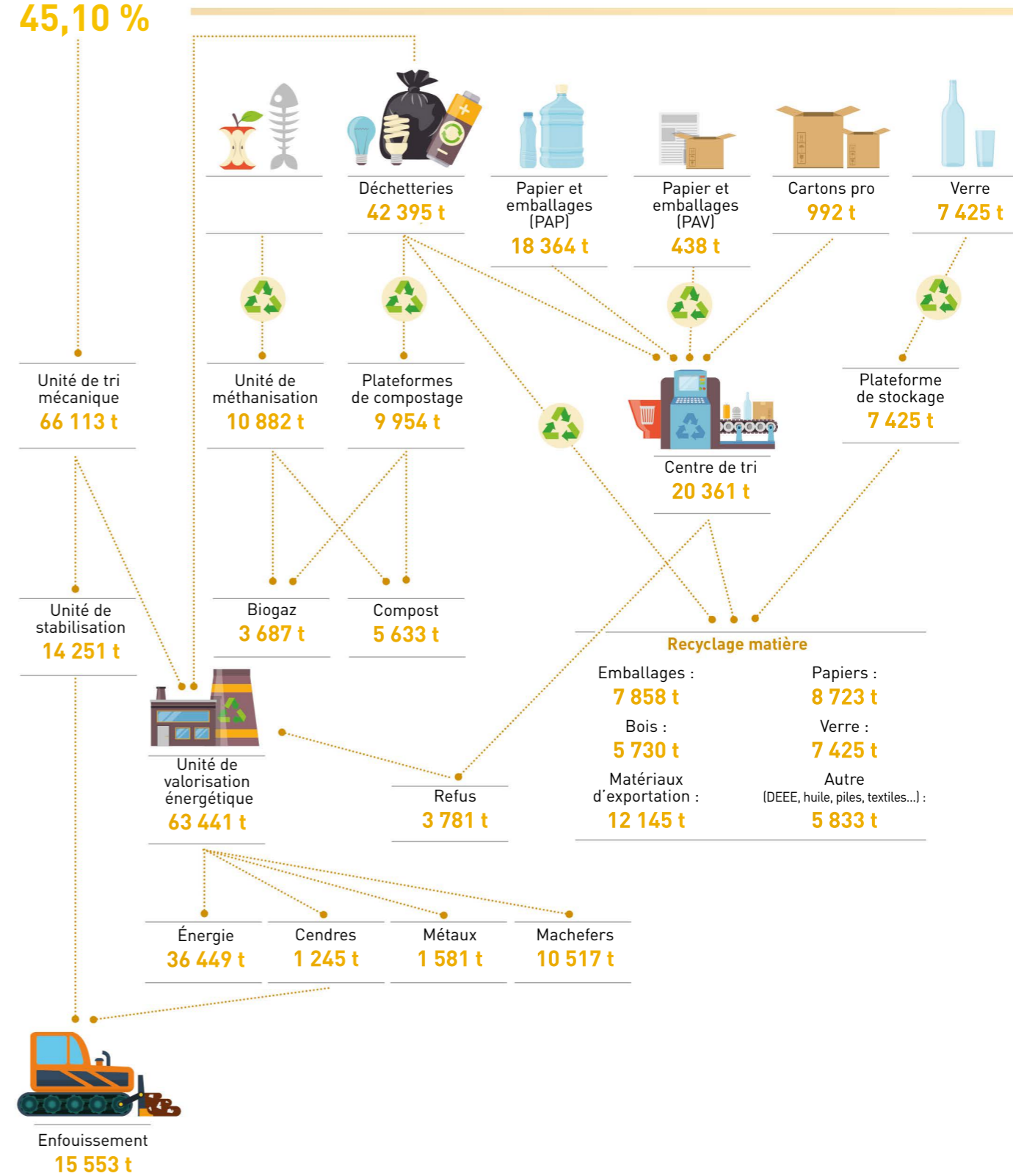
LES FAITS MARQUANTS DE 2018

- Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de la commune Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur.
- Déploiement de modes de collectes permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : bacs conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte.
- Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchetteries avec la mise en place de gardes-corps mieux adaptés aux contraintes réglementaires sur les déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand) ainsi que la réhabilitation/construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes.
- Signature d'un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec le Valatom qui permettra d'évaluer la démarche territoriale mise en œuvre par Clermont Auvergne Métropole pour déployer la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que d'autres actions en faveur de l'économie circulaire, en sensibilisant et mobilisant les acteurs locaux concernés.

VISION D'ENSEMBLE DES COLLECTES

COLLECTE DES DÉCHETS NON RECYCLABLES
66 113 t
45,10 %

COLLECTES SÉPARÉES
80 494 t
54,90 %

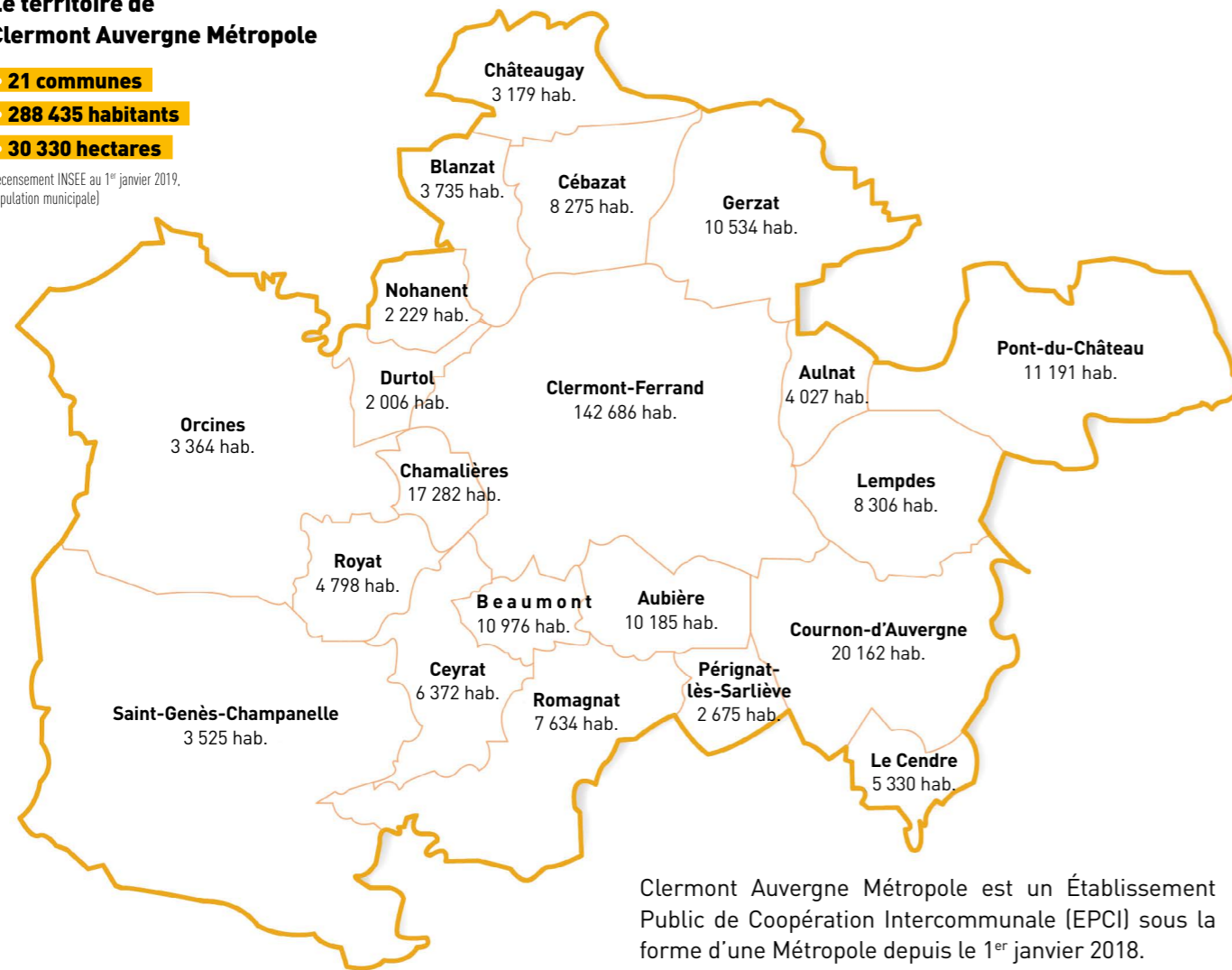


PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

Le territoire de Clermont Auvergne Métropole

- 21 communes
- 288 435 habitants
- 30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2019, population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018.

LES SERVICES MIS EN ŒUVRE

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

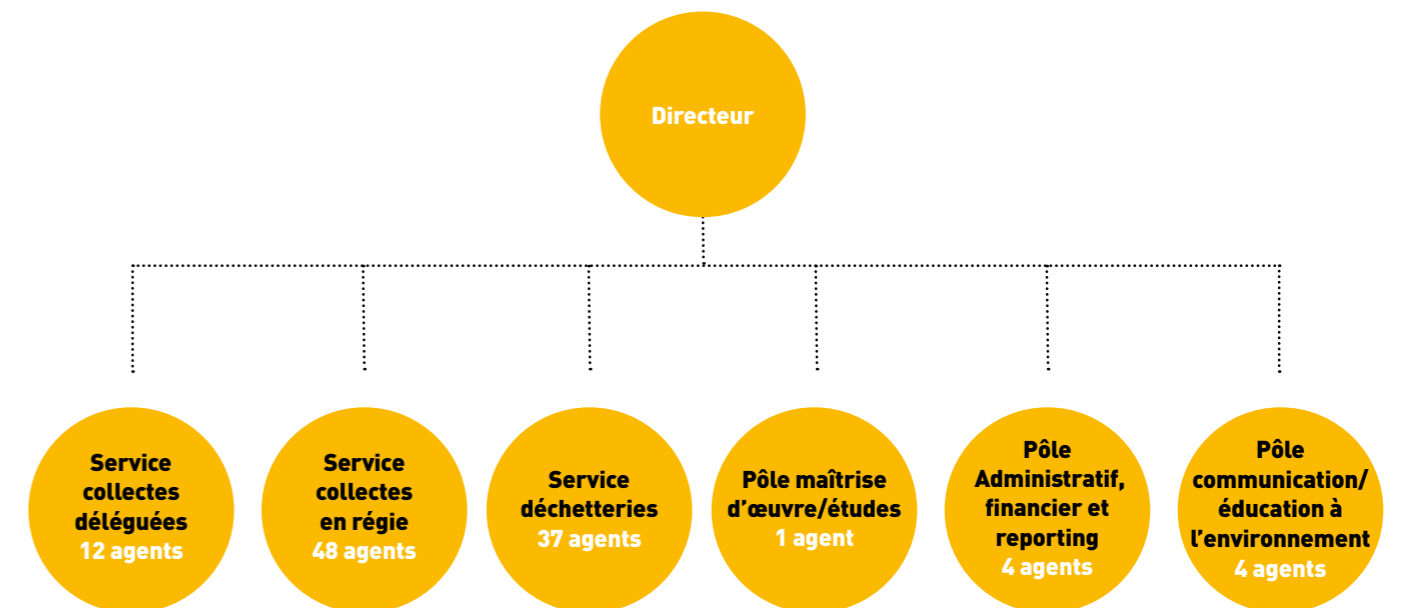
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchetterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose gratuitement des composteurs aux adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au Valtom, syndicat mixte assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

LES MOYENS HUMAINS

La Direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole compte **107 agents**



Pour une durée de 8 mois, deux « ambassadeurs zéro déchet » en service civique ont intégré la Direction gestion des déchets en septembre 2018.

LA POLITIQUE DÉCHETS DE CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE

La politique de gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole s'appuie sur 3 axes :

AXE N° 1

Le développement de la valorisation matière

qui passe par le développement des collectes sélectives (papiers, emballages, verre, cartons, biodéchets, mobiliers, déchets électriques...)

AXE N° 2

La modernisation des déchetteries

qui a pour objectif d'inciter les habitants à fréquenter ces lieux, ceux-ci doivent être accueillants, pratiques et adaptés aux usagers. Un plan de modernisation est en cours de réalisation, il vise soit à des réhabilitations globales soit à des réaménagements

AXE N° 3

La maîtrise des coûts

ces objectifs devant être atteints sans hausse de la fiscalité aux moyens des leviers suivants : optimisation des moyens, recherche de recettes, réalisation d'économies

LES MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

COMMUNE	COLLECTES EN PORTE-À-PORTE	COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE	COLLECTE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE		MAINTENANCE DES BACS
			VERRE	PAPIER/PLASTIQUE	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	●	●	●	●	●
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	●	●	●	●	●
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	●	●	▲
Le Cendre	●	●	●	●	●
Lempdes	●	●	●	●	●
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	●	●	●	●	●
Pérignat-lès-Sarliève	●*	●*	●	●*	●*
Pont-du-Château	●	●	●	●	●
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
Saint-Genès-Champanelle	●	●	●	▲	●

▲ prestation déléguée
● prestation en régie

* la prestation de collecte sur Pérignat-lès-Sarliève est réalisée en régie depuis juillet 2018

NATURE DU SERVICE DÉLÉGUÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	DATE DE DÉBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT
Marchés de prestations liées aux collectes et aux déchetteries			
Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur Clermont-Ferrand	VÉOLIA	01/01/2016	31/12/2021
Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les autres communes déléguées	VÉOLIA	01/01/2015	31/12/2018
Collecte des Points d'Apports Volontaires	ÉCHALIER	03/08/2014	31/12/2018
Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	PLASTIC OMNIUM	26/05/2016	25/05/2020
Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes déléguées	PLASTIC OMNIUM	15/01/2016 15/04/2018	14/04/2018 14/04/2022
Lavage et désinfection des bacs roulants	VÉOLIA	27/02/2018	26/02/2022
Lavage intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	ANCO	27/02/2018	26/02/2022
Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	PLASTIC OMNIUM	28/02/2018	27/02/2022
Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	VÉOLIA/ ÉCHALIER	01/04/2018	31/03/2022
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	BIHR	04/11/2015	03/11/2018
Fourniture des bacs roulants (déchets non recyclables, papiers et emballages) sur les communes en régie	CITEC	28/08/2017	27/08/2021
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes en régie	PLASTIC OMNIUM	23/08/2017	22/08/2021
Fourniture de colonnes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	PLAST-UP	12/04/2018	11/04/2022
Fourniture de colonnes en métal (verre, déchets non recyclables, papiers et emballages)	COLLECTAL	11/04/2018	10/04/2022
Marchés de travaux liés aux collectes			
Travaux et implantation de conteneurs semi-enterrés et enterrés	RENON	03/08/2018	02/08/2022
Marchés de travaux liés aux déchetteries			
Maîtrise d'œuvre « Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes »	ANTEA/IN6TU	22/07/2014	oct.-18
Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes Lot 1 : Terrassement, VRD, génie civil, gros œuvre, clôture, serrurerie	GUINTOLI	29/08/2017	oct.-18
Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes Lot 2 : Charpente bois, bardage, couverture métallique, zinguerie	TAILLANDRIER	30/08/2017	oct.-18
Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes Lot 3 : Menuiseries extérieures en alu, fermeture industrielle	DAGUILLON	31/08/2017	oct.-18
Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes Lot 4 : Menuiseries intérieures bois, plâtrerie, peinture, faux-plafonds	CHARTRON	01/09/2017	oct.-18
Construction de la déchetterie Cournon-Lempdes Lot 5 : Electricité, vidéoprotection, chauffage, sanitaire, ventilation	SEGMA FAVIER	30/08/2017	oct.-18
Maîtrise d'œuvre « Réhabilitation et construction de la déchetterie Saint-Genès-Champanelle »	ANTEA/IN6TU	13/08/2018	En cours
Maîtrise d'œuvre « Construction de la déchetterie Gerzat »	CABINET MERLIN/ INTERSITE	08/10/2018	En cours
Maîtrise d'œuvre « Sécurisation des déchetteries de Blanzat et Gravanches »	SAFEGE	22/05/2017	10/12/2018
Travaux de sécurisation des déchetteries de Blanzat et Gravanches	GUINTOLI	13/04/2018	10/12/2018
Fourniture et installation d'équipements de sécurité pour la déchetterie de Pont-du-Château	AGEC	11/06/2018	29/10/2018

LA COLLECTE DES DÉCHETS

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
sacs, films et objets divers en plastique



la collecte des papiers et emballages (bac à couvercle jaune)
journaux, magazines, publicités, cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages en métal, pots et barquettes en plastique



la collecte des cartons des professionnels (bac à couvercle bleu)
cartons



la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
déchets de préparations de repas, restes alimentaires, papiers souillés, déchets verts en petite quantité. Les logements ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer ces déchets dans le bac des déchets non recyclables.

MODALITÉS

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages, et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Les adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets peuvent disposer gratuitement de composteurs.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs dépendent du nombre de personnes au foyer et du type d'activités.

A noter qu'une désinfection des bacs déchets non recyclables et biodéchets est assurée chaque année.

Dans le cas où les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages).

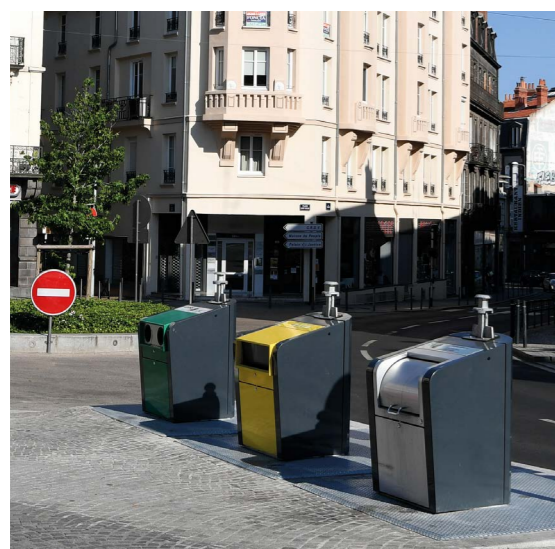
Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des conteneurs enterrés.

Les dotations en bacs et en sacs ont été fixées par la délibération du 20 juin 2003 :

- pour les ménages : nombre de personnes au foyer X 7 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les commerçants, artisans, entreprises, administrations : 360 litres X nombre de jour de stockage = volume global
- pour les restaurants et les métiers de bouche : 660 litres X nombre de jour de stockage = volume global

MODALITÉS

NOMBRE DE BACS EN PLACE	2017	2018	ÉVOLUTION
Bacs à couvercle noir (déchets non recyclables)	92 949	93 922	+1,05 %
Bacs à couvercle jaune (papiers et emballages)	79 625	80 758	+1,42 %
Bacs à couvercle vert d'eau (biodéchets)	45 894	46 332	+0,95 %
Bacs à couvercle bleus (cartons professionnels)	1 576	1 603	+1,71 %
Composteurs	821	971	+18,27 %



Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACES	2017	2018	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	148	230	+ 55,40 %
Papiers et emballages	140	199	+ 42,14 %

FRÉQUENCES DE COLLECTE

En 2018, les tournées de collecte sur les communes de la zone régie ont été réorganisées. Les jours de ramassage ont été modifiés.

• La collecte des déchets non recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone sans FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FRÉQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

• Quantités collectées (en tonne et en kg/hab)

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2017	2018	ÉVOLUTION
Déchets non recyclables	65 702,05 t (229,57 kg/hab)	66 112,21 t (229,21 kg/hab)	+ 0,62 % (- 0,16 %)
Papiers et emballages	18 745,35 t (65,50 kg/hab)	18 364 t (63,67 kg/hab)	- 2,03 % (- 2,80 %)
Biodéchets	10 964,28 t (38,31 kg/hab)	10 881,92 t (37,73 kg/hab)	- 0,75 % (- 1,52 %)
Cartons des professionnels	1 010,16 t (3,53 kg/hab)	991,15 t (3,44 kg/hab)	- 1,88 % (- 2,65 %)
TOTAL	96 421,84 t (336,92 kg/hab)	96 349,29 t (334,04 kg/hab)	- 0,08 % (- 0,85 %)

En 2018, la quantité totale de déchets collectés en porte-à-porte connaît une légère baisse par rapport à 2017 (-0,08 %). Elle représente 96 349,29 tonnes, soit 334,04 kg par habitant en 2018 contre 336,92 kg en 2017.

La collecte des déchets non recyclables connaît une légère hausse (+0,62 %).

Les collectes sélectives des papiers et emballages, biodéchets, cartons des professionnels baissent légèrement (-2,03 % pour les papiers et emballages, -0,75 % pour les biodéchets et -1,88 % pour les cartons des professionnels).

Cette tendance à la baisse de la production de déchets pourrait s'expliquer par des évolutions de comportements des usagers qui adoptent de plus en plus des réflexes privilégiant le « zéro déchet » (achat en vrac, limitation des emballages...).

LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

PRÉSENTATION

3 types de colonnes d'apports volontaires sont réparties sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre,
- pour les papiers et cartons,
- pour les bouteilles en plastique.

NOMBRE DE COLONNES EN PLACE	2017	2018	ÉVOLUTION
Verre	686	714	+ 4,08 %
Papiers - cartons	45	41	- 8,89 %
Bouteilles en plastique	33	40	+ 21,21 %

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 6 h et 16 h.

QUANTITÉS COLLECTÉES

MATÉRIAUX COLLECTÉS	2017	2018	ÉVOLUTION
Verre	7 211,23 T (25,20 kg/hab)	7 424,87 T (25,74 kg/hab)	+ 2,96 % (+ 2,16 %)
Papiers-cartons	407,80 T (1,42 kg/hab)	416,07 T (1,44 kg/hab)	+ 2,03 % (+ 1,23 %)
Bouteilles en plastique	20,30 T (0,071 kg/hab)	21,21 T (0,074 kg/hab)	+ 4,48 % (+3,67 %)
Total	7 639,33 T (26,69 kg/hab)	7 862,15 T (27,26 kg/hab)	+ 2,92 % (+ 2,12 %)

L'ensemble des emballages collectés en apport volontaire augmente. Même les flux « Bouteilles en plastique » et « papier-carton » progressent alors que leur tendance était à la baisse depuis une dizaine d'année.

La quantité totale du verre est estimée à 38 kg/hab, Clermont Auvergne Métropole collecte 25,74 kg/hab, soit un taux de captage de 67 % du gisement de verre présent sur le territoire.

LA COLLECTE EN DÉCHETTERIE

PRÉSENTATION

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire.



Par convention, les communes de Sayat, Lussat, Malintrat, Saint-Beauzire, Mezel, Dallet, Aydat, Chanonat (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Saint-Saturnin (pour moitié) ont également accès aux déchetteries, ce qui représente 13 918 habitants en 2018.

LIEU DE LA DÉCHETTERIE	PÉRIODES	HORAIRES D'OUVERTURE	JOURS	HEURES
Blanzat	Toute l'année	du lundi au vendredi		de 9h00 à 12h30
Gravanches (Clermont-Ferrand)				et de 13h30 à 19h00
Cournon-Lempdes		samedi		de 9h00 à 19h00
Gerzat				
Pont-du-Château				
Romagnat		dimanche		
Saint-Genès-Champanelle				

CONDITIONS D'ACCÈS

Les 7 déchetteries sont accessibles en présentant une carte aux gardiens. La demande de ce pass déchetterie est réalisée en ligne sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole.

- **Pour les particuliers** : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 €/apport.
- **Pour les professionnels** : 48 € par dépôt.
- **Pour les associations** : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.

FRÉQUENTATION (en nombre de passages)

FRÉQUENTATION	2017					2018					ÉVOLUTION		
	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS	SANS BADGE	TOTAL	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	MAIRES	ASSOCIATIONS		SANS BADGE	TOTAL
Cournon - Lempdes	54 205	151	4	101	5 468	59 929	25 263	78	0	92	2 392	27 825	-54 %
Romagnat	91 814	188	46	402	7 824	100 274	94 105	211	98	463	6 993	101 870	2 %
Gravanches (Clermont-Ferrand)	70 737	257	279	1 078	7 658	80 009	71 840	266	21	1 087	7 258	80 472	1 %
Blanzat	57 140	161	32	143	5 257	62 733	58 931	122	10	170	5 756	64 989	4 %
Gerzat	11 211	68	0	14	1 208	12 501	11 726	57	0	39	1 024	12 846	3 %
St-Genès-Champanelle	17 043	39	8	19	2 660	19 769	19 897	65	10	61	2 568	22 601	14 %
Pont-du-Château	40 551	82	2	230	8 045	48 910	55 628	100	3	197	10 430	66 358	36 %
TOTAL	342 701	946	371	1 987	38 120	384 125	337 390	899	142	2 109	36 421	376 961	-2 %

Au global, la fréquentation sur les déchetteries est stable.

Les travaux de modernisation de la déchetterie de Cournon-Lempdes ont nécessité une adaptation des types de déchets acceptés et une fermeture totale pendant plus de 2 mois. Aussi, le nombre de passages sur cette déchetterie a-t-il diminué de moitié par rapport à 2017 ; les usagers se sont déplacés sur celles à proximité (Pont-du-Château notamment).

QUANTITÉS COLLECTÉES (en tonne)

TYPE DE DÉCHETS	2017	2018	Évolution en %
Déchets verts	9 975,41	9 953,44	-0,22 %
Matériaux d'exploitation	15 015,85	12 144,25	-19,12 %
Bois	5 414,94	5 729,06	5,80 %
Ferrailles	2 207,37	1 976,62	-10,45 %
Carton	882,85	879,06	-0,43 %
Pneus	124,98	145,70	16,58 %
Huile de vidange	74,34	74,90	0,75 %
Batterie	9,02	5,64	-37,51 %
Lampes Néons	8,68	3,62	-58,26 %
Huile alimentaire	7,73	7,12	-7,82 %
Piles	11,20	10,13	-9,60 %
D.E.E.E. *	1 498,22	1 424,27	-4,94 %
<i>Gros électroménager hors froid</i>	<i>477,66</i>	<i>470,78</i>	<i>-1,44 %</i>
<i>Gros électroménager froid</i>	<i>251,09</i>	<i>248,86</i>	<i>-0,89 %</i>
<i>Écrans</i>	<i>241,35</i>	<i>190,42</i>	<i>-21,10 %</i>
<i>Petit appareil en mélange</i>	<i>528,12</i>	<i>514,20</i>	<i>-2,64 %</i>
Textile	435,90	376,53	-13,62 %
Polystyrène	18,53	14,44	-22,08 %
Plâtre	616,84	618,85	0,33 %
Bouteilles de gaz petit volume	27,89	30,08	7,84 %
Extincteurs petit volume	6,44	7,79	20,88 %
Éco-mobilier	1 172,51	1 074,36	-8,37 %
Déchets toxiques	181,93	62,78	-65,49 %
Sous-total	37 690,62	34 538,62	-0,08
Déchets non valorisés			
Encombrants	7 540,02	7 634,04	1,25 %
Déchets toxiques	231,55	161,43	-30,28 %
Amiante cimentée	69,66	57,81	-17,01 %
D.A.S.R.I.**	2,41	2,48	3,08 %
Sous-total	7 843,64	7 855,76	0,15 %
TOTAL DES APPORTS	45 534,26	42 394,38	-6,90 %

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

La quantité de déchets apportée en déchetterie diminue de près de 7 %. Ceci s'explique notamment par une année 2017 qui avait connu une forte augmentation des quantités de matériaux d'exploitation liées aux travaux sur la déchetterie de Cournon-Lempdes.

Le taux de valorisation matière reste au niveau de l'année précédente avec plus de 80 % de déchets valorisés.

La répartition des tonnages par déchetterie est la suivante : Blanzat (14,77 %), Romagnat (22,03 %), Gravanches (19,52 %), Cournon-Lempdes (9,05 %), Gerzat (5,40 %), Saint-Genès-Champanelle (8,01 %) et Pont-du-Château (21,22 %).

Des travaux de mises aux normes des déchetteries (pose de garde-corps) ont été réalisés sur les déchetteries de Blanzat, Gravanches et Pont-du-Château. Ceux-ci n'ont pas eu d'impact sur les quantités globales collectées, les dépôts s'étant reportés sur les autres sites.

Les meubles

« Écomobilier » est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et l'utilise pour soutenir la prise en charge par les collectivités des meubles en fin de vie.

Pour cela, il met en place des bennes sur les déchetteries pour valoriser ces matériaux.

En 2018, 3 déchetteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes. Sur les autres déchetteries, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteints par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...). Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer. De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchetterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'organisme OCAD3E qui fixe les conditions d'enlèvements.

Éco-système met en œuvre cette action sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole et fait appel notamment à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri. Les textiles inutilisables pour du réemploi partent en filière de recyclage adaptée (chiffons, isolants...).

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE

PRÉSENTATION

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchetterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchetteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 5 m³.

Afin d'éviter tout abus et de limiter le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchetterie, une participation en fonction du volume est demandée aux usagers, à savoir :

VOLUME	TARIFS
1 m ³	13,00 €
2 m ³	16,00 €
3 m ³	21,00 €
4 m ³	24,00 €
5 m ³	30,00 €

QUANTITÉS COLLECTÉES (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2017	2018	ÉVOLUTION
Nombre de m ³	509	591	+16,11 %
Nombre d'enlèvements	196	227	+15,82 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	2,597	2,603	+0,25 %

Pour la 2^{ème} année, le nombre d'enlèvement progresse en 2018 (+ 16,11 %), ce qui montre que ce service répond à une demande.

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits en déchetterie et déposés dans les bennes correspondantes aux types de déchets. Le tonnage est comptabilisé en déchetterie.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

PRÉAMBULE

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DEPUIS 2010 (en tonne)

	2010	2018
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 410,91	146 605,81
Indice d'évolution*	100	102,23

*L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2018 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de 2,23 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est de 0,99 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitant.

Au regard des messages portés au plan national, couplés aux actions de prévention mises en œuvre par Clermont Auvergne Métropole et leur intensification, des diminutions sont attendues dans les années à venir (compostage, couches lavables, réduction du gaspillage alimentaire, sensibilisation à l'éco-consommation...).

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Déchets non recyclables	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Biodéchets	Méthanisation	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Papiers et emballages	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE COLLECTE	EXUTOIRE	PRESTATAIRE	ADRESSE
Verre	Quai de transfert	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHETTERIE

Localisation et types de traitement

MATÉRIAUX	TYPE DE TRAITEMENT	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Ferrailles	Recyclage	ÉCHALIER	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Déchets verts	Compostage	VERNÉA/BOILON	Clermont-Ferrand / Lempty
Cartons	Recyclage	ÉCHALIER	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert-Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges-Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André-Marie-Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNÉA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Meubles	Recyclage	ÉCO-MOBILIER	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ÉCO-SYSTEMES	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	RECYLUM	17 rue de l'Amiral-Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VÉOLIA	216 Avenue Jean-Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ÉCO-DDS	117 avenue Victor-Hugo Boulogne-Billancourt (siège social)
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont-Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral-Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/ ÉCHALIER	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	ÉCHALIER	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse-d'Auge 48000 Mende
Polystyrène	Recyclage	PLASTYROBEL	12 rue champ balley, 63200 Pessat-Villeneuve
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÛS 63	Gerzat/Puy Guillaume

LE PÔLE DE VALORISATION VERNÉA

PRÉSENTATION

Le Pôle de valorisation Vernéa est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

QUANTITÉS TRAITÉES (en tonne)

Sur le pôle Vernéa, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNÉA (EN TONNE)	2018
Machefers	10 516,73
Métaux	1 580,14
Cendres orientées en ISDND*	1 244,80
Stabilisat orienté en ISDND*	14 250,18
Énergie	36 448,41
Compost	4 249,56
Biogaz	3686,35

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

LE CENTRE DE TRI

PRÉSENTATION

Le Centre de tri de la société Échalier est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand.

Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat action performance avec CITEO (anciennement Éco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

LOCALISATION DES REPRENEURS

MATÉRIAUX	REPRENEUR	ADRESSE (SIÈGE SOCIAL)
Cartons	EPR	5 rue Pleyel 93200 Saint-Denis
Briques alimentaires	EPR	5 rue Pleyel 93200 Saint-Denis
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	RECOVCO AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Journaux - magazines - papiers	ÉCHALIER	La Gare 63230 Saint-Ours
Verre	OI MANUFACTURING FRANCE	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

FONCTIONNEMENT

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet d'éliminer les erreurs de tri des ménages (refus de tri évacués vers le Centre d'enfouissement de Puy Long) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.



QUANTITÉS TRAITÉES (en tonne)

	2017	2018	ÉVOLUTION
Journaux / magazines	9 577,61	8 722,42	- 8,93 %
Cartons	5 504,57	6 250,49	+ 13,55 %
Briques alimentaires	181,56	139,90	- 22,94 %
Bouteilles plastique PET	780,87	639,89	- 18,05 %
Bouteilles plastique PEHD	336,62	239,51	- 28,85 %
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	258,04	204,27	-20,84 %
Emballages acier	485,18	356,47	- 26,53 %
Emballages aluminium	39,31	27,26	- 30,65 %
Refus	3 929,41	3 780,25	- 3,80 %
TOTAL	21 093,17	20 360,45	- 3,47 %

En 2018, la quantité des déchets triés connaît une baisse (- 3,47 %). Il s'agit principalement d'une baisse des quantités de journaux magazines qui pourrait s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollant « stop pub » sur les boîtes aux lettres.

À noter que le taux de refus diminue légèrement (18,57 % en 2018 contre 18,63 % en 2017). La campagne de communication 2018 sur le tri des petites bouteilles en plastique et surtout celle sur « les astuces pour mieux trier » qui ont eu de bons retours auprès de la population, peuvent expliquer cette baisse.

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

PRÉSENTATION

La labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du Valtom en 2015 permettait aux collectivités adhérentes de candidater auprès de l'Ademe sur une animation territoriale TZDZG ou la signature d'un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Après une étude de préfiguration de 6 mois en 2017, Clermont Auvergne Métropole et les autres collectivités ont présenté un dossier auprès de l'Ademe.

Faute de budget, ce dernier n'a proposé de retenir que 2 ou 3 dossiers.

Face à cette absence de garantie pour un soutien financier à l'ensemble des collectivités adhérentes au Valtom candidates et après une phase de négociation impliquant un apport financier complémentaire de la part du Valtom, le syndicat mixte a déposé un dossier de candidature unique au nom de ses adhérents et ce, dans une approche collective et solidaire.

Le Valtom, bénéficiaire des aides de l'Ademe dans le cadre du CODEC, redistribuera individuellement, à l'euro près, cette aide financière aux adhérents, complétée d'un soutien financier du Valtom. Ce soutien permettra à chaque adhérent de bénéficier de financements équivalents à ceux d'un CODEC individualisé.

En contrepartie, chaque adhérent s'engage dans la mise en œuvre d'un plan d'actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le Valtom et l'Ademe. Cet engagement s'est traduit par la signature d'un CODEC entre la collectivité adhérente et le Valtom pour une mise en œuvre opérationnelle à compter du 1^{er} janvier 2018 et une fin au 31 décembre 2020.

CODEC Clermont Auvergne Métropole - Plan d'action

DOMAINE	PILIER	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
Offre des acteurs économiques	<ul style="list-style-type: none"> 1 - Approvisionnement durable 2 - Éco-conception 3 - Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) 4 - Économie fonctionnalité 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Créer une dynamique avec les acteurs économiques sur l'économie circulaire : communiquer et accompagner les démarches sur le territoire
Demande et comportement des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> 5 - Consommation responsable (Achat, consommation collaborative, utilisation) 	<ul style="list-style-type: none"> 2. Réduire la production de biodéchets (fraction des OM) 3. Réduire la quantité de déchets verts 4. Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire 5. Développer les Éco manifestations 6. Réduire les imprimés non sollicités 7. 7-1 Favoriser les nouvelles pratiques d'écoconsommation et sensibilisation des publics 7-2 Éduquer les jeunes 7-3 Sensibiliser le public étudiant 8. Réduire l'utilisation de produits dangereux 9. Allongement de la durée d'usage : réemploi, réparation, réutilisation
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> 7 - Recyclage / Valorisation 	<ul style="list-style-type: none"> 10. 10-1 Augmenter la valorisation des emballages 10-2 Augmenter la valorisation des papiers de bureau 11. Augmenter la valorisation des biodéchets 12. Augmenter la valorisation des emballages en verre 13. Développer la collecte des textiles 14. Augmenter la valorisation en déchetterie (encombrants/mobilier/DEEE/gravats)
Éco-exemplarité		<ul style="list-style-type: none"> 15. Éco-exemplarité de la collectivité et des EPCI membres en matière d'Économie circulaire

RÉDUCTION

• Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés gratuitement aux adresses ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bacs à couvercle vert d'eau).

NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE	2017	2018	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardin	690	800	+ 15,94 %
Composteurs pied d'immeubles	66	94	+ 42,42 %
Composteurs d'établissements	42	53	+ 26,19 %
Composteurs de jardins partagés	23	24	+ 4,35 %
TOTAL	821	971	+18,27 %

On observe une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la Métropole, notamment en pied d'immeubles. Un suivi des équipements sera à envisager afin de s'assurer de la bonne utilisation des composteurs. Par ailleurs, en septembre 2018, le Valtom a installé le premier composteur de centre-bourg de la métropole sur la commune de Lempdes. Une vingtaine de foyers utilisent ce dispositif.

• Le gaspillage alimentaire

9 programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le Valtom dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Lempdes, Le Cendre, Clermont-Ferrand et Cébazat.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme met également en place des dispositifs similaires dans les collèges.

Cette thématique est traitée dans le cadre des programmes pédagogiques menés par Clermont Auvergne Métropole (voir pages consacrées aux animations scolaires).

Par ailleurs, en 2018, 15 restaurants situés sur la métropole ont bénéficié de gourmets bags mis à disposition par le Valtom.

• Les déchets toxiques

Dans le cadre de l'opération « en route vers zéro pesticide » du Valtom, Clermont Auvergne Métropole a assuré une collecte en déchetterie de produits phytosanitaires.

Afin d'accompagner le jardinage au naturel et ainsi réduire l'utilisation de pesticides, deux campagnes de distributions gratuites de sacs de compost ont été réalisées sur 6 déchetteries de la Métropole. Ce compost provenait de l'usine Vernéa et était constitué à 20 % de déchets issus de la collecte des biodéchets.

• Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- prêt de gobelets réutilisables,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets

LE RÉEMPLOI

• La ressourcerie « Jerecycle Parc »

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et revend dans son magasin. Au titre de la promotion du réemploi, Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

	2017	2018	ÉVOLUTION
Quantité d'objets collectés (en tonne)	40,74	80,99	+ 0,99 %

Les quantités ont doublé entre 2017 et 2018. Ce service connaît un accroissement des visites et montre qu'il répond à un besoin en complément des déchetteries.

• L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

	2018
Quantité de vélos collectés (en tonne)	2,16

• Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installés dans différents lieux de la Métropole.

En 2018, deux « boîtes à dons » ont été décorées par des agents de la métropole dans le cadre d'ateliers encadrés par des artistes graffeurs.



LES MAINS OUVERTES

Une convention avec deux associations locales encadre la valorisation des vêtements, linges, chaussures (TLC). L'association « Envie-Mains Ouvertes » assure la collecte en déchetterie avec la mise en place de contenants spécifiques. Une partie est ensuite valorisée dans leur magasin. L'autre partie est dirigée vers « Emmaüs 63 » qui assure un tri.

Par ailleurs, Mains Ouvertes réceptionne des vêtements, linges, chaussures directement sur leur site de Gerzat.

RÉEMPLOI DES TLC (en tonne)	2018
Friperie	74
Vente Magasins Mains Ouvertes	167
Emmaüs	444
Total TLC collectés par Mains Ouvertes	685,24

LA COMMUNICATION ET LES ANIMATIONS

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

- **Les autocollants consignes de tri** (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

Un autocollant bilingue a été réalisé et apposé dans les chambres universitaires.

- **Les sacs de précollecte** (pour la poubelle à couvercle jaune et pour le verre) facilitent le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitant en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...)

- **Les autocollants « stop pub »** sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (Mairies, Accueil de Clermont Auvergne Métropole, Centres socio-culturels, Piscines, Médiathèques...)

- **Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre »** fait partie du kit compost (avec un composteur 300 litres, un seau et un aérateur de compost) donné aux habitants de logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets en porte-à-porte.

- **Les autocollants « erreurs de tri »** sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualités. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de sac en plastique dans le bac à couvercle jaune, pas de déchets verts, pas de gravats...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

- **Des cadeaux** sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués avec des matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables).

- Lors des implantations de colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), un **flyer personnalisé** pour chaque site est distribué aux utilisateurs.

- **Des panneaux et des autocollants** ont été réalisés en 2018 afin de faciliter le tri au sein des restaurations collectives (restaurants universitaires, d'entreprise, collèges, lycées...)

- Réalisé à l'occasion du festival Exposciences, **le flyer « pique nique zéro déchet »** a été distribué aux enfants participant à l'événement. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchet lors de sorties.

- **Un quiz du tri** a été réalisé en 2018. Il permet d'interroger les habitants sur leurs pratiques de tri et de réajuster, si besoin leurs habitudes. Ce document a été utilisé dans le cadre de la campagne « ADT booster ».

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

• Le Plan propreté

Dans le cadre de son plan propreté, Clermont Auvergne Métropole sensibilise les habitants sur les incivilités, la propreté étant l'affaire de tous. Des actions de communication « coup de poings » dans certains secteurs du centre-ville de Clermont-Ferrand ont été menées autour des dépôts sauvages, des mégots et des déjections canines.

Une campagne de communication sur les encombrants a été réalisée (spot radio, relai web, vidéo). Des visuels « zéro déchet encombrant » ont également été réalisés sous la forme d'un flyer et d'une affiche. Ces documents donnent des informations sur les moyens d'évacuer des objets encombrants (dons aux associations, apport en déchetterie, collecte à domicile). Destinés principalement au public étudiant, ils ont été distribués par le Crous et les bailleurs.

• La campagne « ce n'est pas la taille qui compte, c'est le tri ! »

D'après les chiffres d'une étude nationale menée par Citeo, près de 6 bouteilles sur 10 sont triées correctement. Les petites bouteilles d'eau (bouteilles nomades), les flacons de shampoing ou de mayonnaise sont encore trop souvent jetés avec les déchets non recyclables. Face à ce constat, une campagne de communication a été mise en œuvre par Clermont Auvergne Métropole.

3 visuels ont été réalisés invitant les usagers à mieux trier leurs bouteilles en plastique.

Cette campagne a bénéficié d'une diffusion sur différents supports : panneaux publicitaires 4x3 m, flancs de bus, encarts publicitaires dans le journal local La Montagne, cinéma, radio (NRJ, France Bleu), internet (site web, Facebook).

• La forêt de bambouteille

Christophe Dalecki, artiste clermontois travaillant régulièrement sur la matière plastique, a été missionné pour réaliser une œuvre collaborative en utilisant des bouteilles en plastique comme matière première. Celui-ci a proposé de créer la forêt de bambouteille. Cette installation composée de colonnes de bouteilles et flacons plastiques découpés et emboîtés, formait une forêt d'environ 500 tiges, évoquant le côté tubulaire des forêts de bambous. La réalisation de cette œuvre a été le fruit de dix ateliers organisés entre mars et juin 2018 avec des publics variés (enfants, adolescents, étudiants, retraités, personnels d'entreprises et de collectivités...). Chaque groupe a été invité à réaliser les tiges fleuries dans l'objectif de participer à la mise en commun constituant l'installation finale dans le parc de Montjuzet (Clermont-Ferrand).

• Trans'Urbaines 2018 : dump art

Dans le cadre du festival d'arts urbains Les trans'Urbaines, 10 bacs poubelles décorés par des artistes ont fait l'objet de l'exposition « Dump art » à la galerie Arirang de Clermont-Ferrand.

En parallèle, 4 colonnes à verre ont été décorées par des jeunes des quartiers de Croix-de-Neyrat et Les Vergnes de Clermont-Ferrand. En amont, ces jeunes avaient réalisé des croquis qu'ils avaient soumis au vote des habitants.



• ADT booster

Pendant 6 mois, les agents de proximité de la direction gestion des déchets ont mis en œuvre le programme « ADT booster » proposé par Citéo. S'appuyant sur des études comportementales, cette technique permet d'engager les habitants sur de nouveaux gestes de tri de leurs déchets. Après une phase de formation et d'étude d'opportunité, cette action a été menée en porte-à-porte auprès de 3 000 foyers sur l'ensemble du territoire de la Métropole.

• Exposciences 2018

Exposciences propose à des jeunes de 4 à 25 ans de construire des projets à caractère scientifique et technique au sein de leurs établissements scolaires ou lors de pratiques de loisirs, puis de les présenter pendant quatre jours lors d'un festival public, gratuit et ouvert à tous.

L'aspect écomanifestation a particulièrement été pris en compte au travers de trois niveaux :

- guide de l'éco-festivalier (informations sur les modes de déplacements, consommation de l'eau, production de déchets...)
- distribution de gourdes réutilisables aux festivaliers (2 200 exemplaires financés par Clermont Auvergne Métropole et Astusciences)
- décoration et signalétique en matériaux de récupération
- scénographie réalisée avec des objets en plastique issus des déchetteries par l'artiste Nicolas Savoye
- stands de sensibilisation : fabrication de doudous à partir de chaussettes et présentation de jeux utilisant uniquement des bouchons de bouteilles en plastique.

L'édition 2018 a enregistré 6 000 visiteurs.

• Le Ministre Poubelle

Fin 2017, le collège La Charme de Clermont-Ferrand a reçu la visite du Ministre des poubelles, alias Emmanuel Botalatala, artiste de Kinshasa (République Démocratique du Congo) qui réalise des œuvres engagées à l'aide de déchets glanés dans sa ville. Après une présentation du film consacré à son œuvre, un atelier « Mon quartier idéal » a débuté et s'est clôturé par une exposition sur le salon Exposciences en mai.

• Les Recyclowns

À l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le duo « Les Recyclowns » a été invité sur les restaurants universitaires à sensibiliser le public étudiant.

• La Semaine bleue

Rendez-vous annuel pour les seniors, la Semaine bleue avait pour thème : « Pour une société respectueuse de la planète : ensemble agissons ». Les CCAS de Clermont-Ferrand et Gerzat ont sollicité les services de la direction gestion des déchets pour accompagner différentes actions : balade citoyenne pour ramasser les déchets aux bords de l'Allier, ateliers intergénérationnels en maison de retraite (goûters zéro déchet, fabrication de produits d'entretien maison, jeux sur le tri des déchets).



• Les Beaux R

Organisé par le Valtom, cet événement réunissait différents acteurs (ressourcerie, associations, Chambre de Métiers et de l'Industrie, collectivités...) qui œuvrent pour la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets. 1 000 personnes ont participé à cette opération qui avait lieu place de Jaude (Clermont-Ferrand).

• Rencontre inter animateurs

En partenariat avec le Valtom, une rencontre des animateurs du département intervenant sur le thème des déchets a été organisée en septembre 2018. À cette occasion, les différentes structures (associations du Réseau Éducation à l'Environnement Auvergne, collectivités, entreprises, services de l'Éducation Nationale) étaient réunis pour échanger sur les approches pédagogiques mises en œuvre pour traiter la question de la gestion des déchets avec les 3-12 ans.

• Super Déchet Man

En 2017, un collectif réunissant différents acteurs du quartier de Croix-de-Neyrat (CLCV, centre social CAF de Neyrat, Auvergne Habitat, Logidôme, OPHIS, éducateurs du PARQ-ADSEA, réseau Mosaïc Auvergne, Direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole) a été créée pour mener une sensibilisation autour du tri des déchets et du respect de l'environnement. La mascotte « Super Déchet Man » avait été réalisée par les élèves d'ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de l'école Jules Vallès à partir essentiellement de déchets recyclables et était destinée à devenir le logo des opérations de sensibilisation du collectif.

En 2018, il a été proposé de lancer un concours auprès des jeunes de 10 à 15 ans pour trouver un slogan à ce logo. Les propositions ont été soumises au vote des habitants qui ont choisi « Croix-de-Neyrat n'est pas une poubelle. Rendons la vie plus belle. » Des plaques avec ce logo et ce slogan ont ensuite été installées dans les locaux poubelles des immeubles.

• Les expositions et signalétiques ponctuelles

En 2018, l'exposition sur les déchets a été installée aux collèges Gérard-Philippe (Clermont-Ferrand) et Saint-Exupéry (Lempdes), au Lycée Sidoine-Apollinaire (Clermont-Ferrand).

Dans le cadre d'un championnat de squash, des panneaux d'informations sur le tri et le recyclage ont été installés au H-Park (Clermont-Ferrand), à la faculté Gergovia (Clermont-Ferrand), sur le festival Alternatiba, lors d'une journée éco-citoyenne à Pont-du-Château.

• Les réunions d'information

La mise en place de la collecte des biodéchets dans les restaurants collectifs des écoles et du CCAS de Clermont-Ferrand s'est accompagnée de réunions d'informations auprès des agents afin de leur présenter ce nouveau dispositif. 30 formations ont été mises en œuvres pour 273 agents.

• Le concours « Mon Environnement et Moi »

Pour la troisième édition, ce concours a été lancé auprès des classes de CP à CM2. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et Moi ». 9 classes ont participé et ont bénéficié d'une journée d'activités sur le thème de l'environnement pendant la Semaine du Développement Durable sur les sites de l'Arténium et du Moulin de la Tranchère à Ceyrat. Cet événement permettait aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).

• La mallette pour les Temps d'Activité Périscolaires (TAP)

La Direction gestion des déchets a conçu deux mallettes pédagogiques destinées aux agents municipaux : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Ces mallettes sont mises à disposition gratuitement auprès des agents municipaux et leur permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets pendant les TAP. Une journée de formation est prévue pour appréhender les différents ateliers.

Les communes de Cébazat, Clermont-Ferrand, Pont-du-Château, Aulnat, Châteaugay et Le Cendre ont bénéficié de ces dispositifs en 2018.

• Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux enfants, trois agents de Clermont Auvergne Métropole mènent des programmes de sensibilisation dans les écoles maternelles et élémentaires. Ce dispositif est mis en place en début d'année scolaire en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins des enseignants (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (collèges, lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

En 2018, 319 animations ont ainsi été réalisées (contre 264 en 2017), sensibilisant à la question des déchets plus de 117 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit près de 3 000 jeunes.

Il est à noter une demande croissante de la part d'autres organismes pour des accompagnements de projets (étudiants, entreprises et administrations, instituts spécialisés...)

• Les spectacles

Pour conclure l'année, des spectacles sont programmés dans les écoles ayant bénéficié des interventions.

Ainsi, le Petit Théâtre Vert a assuré 8 représentations de « Abracadatri », et 3 représentations de « Gaspibirthday ». Ces spectacles interactifs apportent une nouvelle approche de la problématique des déchets et servent de bilan aux interventions.

BILAN DES ACCOMPAGNEMENTS	2018		
	NOMBRE DE PARTICIPANTS	NOMBRE DE GROUPES	NOMBRE D'ANIMATIONS
Écoles maternelles	701	28	98
Écoles élémentaires	1 345	58	161
Centres de loisirs	45	3	11
Collèges	270	10	25
Lycées	334	13	15
Instituts spécialisés	37	5	9
Étudiants	312	8	10
Professionnels	352	40	40
Grand public	7 337*	34	35
TOTAL	10 733	199	404

* Festival Exposciences inclus.

LE COÛT DU SERVICE

LES RECETTES

LES RECETTES PERÇUES PAR LE SERVICE

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchetteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Éco-mobilier, Éco-systèmes, Éco-DDS...).

	2017	2018	ÉVOLUTION
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	34 715 294	32 673 876	-5,88 %

LES AUTRES RECETTES

	2017	2018	ÉVOLUTION
COLLECTE			
CITEO	2 942 475	3 085 826	4,87 %
Ventes de matériaux ACIER - Arcelor	54 644	52 377	-4,15 %
Ventes de matériaux PAPIERS CARTONS NON COMPLEXES- Papeteries Giroux	238 300	513 064	18,95 %
PAPIERS CARTONS - PAPIERS CARTONS NON COMPLEXES - Smurffit Kapa	191 753		
Ventes de matériaux PAPIERS CARTONS COMPLEXES- Lucart SPA	1 264		
Ventes de matériaux PLASTIQUE - Valorplast	168 677	171 234	1,52 %
Ventes de matériaux ALLUMINIUM - Affimet	10 346	10 636	2,80 %
Ventes de matériaux VERRE - OI Manufacturing	170 154	179 333	5,39 %
Re-versement Valtom	861 953	502 263	-41,73 %
Participation des usagers pour la collecte des encombrants	3 804	4 353	14,43 %
DECHETTERIES			
Dépôts en déchetteries	47 032	42 576	-9,47 %
ÉCO-ORGANISMES (OCAD3E, ÉCO-DDS, ÉCO-MOBILIER)	148 027	140 890	-4,82 %
Re-versement Valtom (Ventes de matériaux)	168 359	254 277	51,03 %
Accès communes extérieures	140 259	140 895	0,45 %
DIVERS			
CET de Puy Long - Travaux Remboursement Valtom	1 250 000	1 250 000	0 %
CET de Puy Long - D.A.E.* Remboursement Valtom	149 006	0	-100 %
TOTAL	6 546 048	6 347 720	-3,03 %

* D.A.E. : Déchets d'Activités Économiques

On observe une diminution des recettes liée essentiellement à la fin du versement, par le Valtom, des recettes liées aux déchets d'activités économiques traités sur Puy-Long ainsi qu'à la baisse des recettes liées à la revente des papiers – journaux – magazines, les quantités ayant fortement baissées en 2018 (- 8,93 %)

LES DÉPENSES (montants hors taxe)

MONTANT HT	LIBELLÉ	2017	2018	ÉVOLUTION
DÉPENSES DES COLLECTES	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	12 729 129	13 310 832	4,57 %
	Frais de personnel	3 337 628	3 279 888	-1,73 %
	Amortissements et frais financiers	928 152	1 111 873	19,79 %
	Droits de sortie du SBA	50 551	50 551	0,00 %
	Communication	69 772	98 060	40,54 %
	Frais de structures	516 028	435 932	-15,52 %
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - Valtom	8 148 586	7 577 648	-7,01 %
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en PAP et en PAV - Valtom	2 909 672	2 780 657	-4,43 %
	Traitement des biodéchets collectés en PAP - Valtom	599 189	591 135	-1,34 %
	Total n°1	29 288 708	29 236 577	-0,18 %
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries	1 091 295	1 269 164	16,30 %
	Frais de personnel Déchetterie Régie	1 658 416	2 009 932	21,20 %
	Traitement des encombrants non valorisables - Valtom	1 064 775	1 128 428	5,98 %
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - Valtom	917 509	994 182	8,36 %
	Traitement des déchets verts - Valtom	906 809	859 833	-5,18 %
Total n°2	5 638 804	6 261 540	11,04 %	
DÉPENSES DIVERSES	Administration Générale, prévention, communication	575 115		
	Investissements, études, remb.capital d'emprunt	275 520	228 638	-78,14 %
	Frais financiers	195 272		
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	666 063	591 135	-11,25 %
	Remboursement des travaux ISDND de Puy Long	489 516	0	-100,00 %
	Total n°3	2 201 486	819 773	-62,76 %
TOTAL	37 128 998	36 317 890	-2,18 %	

AP = Porte-à-porte _ ** PAV = Point d'apport volontaire _ *** ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Pour rappel, les modalités de règlement des dépenses liées au traitement sont les suivantes :

- Paiement à la tonne des dépenses liées à la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères, des encombrants issus des déchetteries ainsi que des gravats non valorisables ;
- Cotisation, à l'habitant, pour les déchets dits valorisables issus des collectes en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que ceux issus des déchetteries,
- Cotisation à l'habitant pour les dépenses diverses liées aux missions du Valtom (investissements, frais financiers, mutualisation du traitement des encombrants des D.A.E.).

Au regard de ces éléments, les dépenses liées à la collecte sont stables (- 0,18 %) et celles pour les déchetteries, sont en hausse (+ 11,04 %).

Les dépenses globales s'élèvent à 36 317 890 € HT, soit une baisse de 2,18 % par rapport à 2017.

PRINCIPALES PRESTATIONS RÉMUNÉRÉES À DES ENTREPRISES (hors travaux et fournitures)

DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE	NATURE DES PRESTATIONS	MONTANT VERSÉ EN 2018
VÉOLIA	Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les autres communes déléguées	4 854 895
VÉOLIA	Collecte en porte-à-porte (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur Clermont-Ferrand	5 553 068
ÉCHALIER	Collecte des points d'apport volontaire	315 072
PLASTIC OMNIUM	Maintenance et gestion des bacs roulants sur Clermont-Ferrand	650 226
PLASTIC OMNIUM	Maintenance et gestion des bacs roulants sur les autres communes déléguées	405 662
VÉOLIA	Lot 1 Lavage et Désinfection des bacs roulants	603 159
ANCO	Lot 2 Lavage intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	19 127
PO/ SULO	Lot 3 Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	0
VALVERT	Collecte en porte-à-porte des encombrants	22 289
VALVERT	Maintenance des conteneurs enterrés	4 047
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Éco-DDS)	93 368
VÉOLIA- ÉCHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchetteries	760 367
TOTAL		13 281 275

LE COÛT AIDÉ DU SERVICE

		2016	2017	2018	Évolution 2017-2018
COLLECTES	Dépenses HT	28 180 069	29 288 709	29 236 577	-0,18 %
	Recettes	4 835 620	4 643 366	4 519 083	-2,68 %
	Coût HT	23 344 450	24 645 343	24 717 494	0,29 %
DÉCHETTERIES	Dépenses HT	5 589 293	5 638 805	6 261 541	11,04 %
	Recettes	540 689	503 676	578 637	14,88 %
	Coût HT	5 048 604	5 135 129	5 682 904	10,67 %
DIVERS	Dépenses HT	2 932 739	2 201 486	819 773	-62,76 %
	Recettes	1 494 499	1 399 006	1 250 000	-10,65 %
	Coût HT	1 438 240	802 481	-430 227	-153,61 %
COÛT DU SERVICE HT		29 831 293	30 582 951	29 970 171	-2,00 %
COÛT DU SERVICE TTC		34 934 477	35 677 228	34 786 497	-2,50 %

LES CHIFFRES CLÉS

LES QUANTITÉS COLLECTÉES (en kg/hab)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
COLLECTE À DOMICILE ET EN APPORT VOLONTAIRE	Déchets non recyclables	299,30	299,07	290,75	287,15	276,13	270,15	251,05	244,54	243,65	239,60	235,36	233,19	231,57	229,46	229,57	229,21
	Biodéchets				0,08	1,02	1,08	19,12	31,15	35,30	35,88	36,56	40,03	36,58	38,30	38,31	37,73
	Papiers et emballages	47,72	50,47	55,10	60,84	65,52	67,75	66,42	68,16	68,63	66,91	65,93	65,93	64,66	65,30	65,50	63,67
	Cartons pro			1,79	2,84	3,13	3,78	3,57	3,68	3,68	3,50	3,51	3,41	3,49	3,59	3,53	3,44
	PAV verre	17,43	17,90	18,48	20,05	20,39	22,16	22,50	22,73	23,10	22,97	22,87	24,07	24,09	24,32	25,20	25,74
	PAV papier	4,18	4,77	3,69	2,92	2,44	3,68	2,99	3,16	3,19	2,54	2,07	1,62	1,60	1,44	1,42	1,44
	PAV plastique	0,42	0,56	0,33	0,23	0,15	0,14	0,13	0,13	0,12	0,10	0,08	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07
	PAV huile		0,14	0,11	0,10	0,08	0,32	0,33	0,30	0,30	0,25	0,18	0,21	0,15	0,22	0,00	0,00
	Sous-total	369,05	372,92	370,24	374,23	368,86	369,01	366,11	373,84	377,96	371,75	366,56	368,54	362,22	362,69	363,61	361,30
	Taux de valorisation matière	18,90 %	19,80 %	21,47 %	23,27 %	25,14 %	26,79 %	31,43 %	34,59 %	35,54 %	35,55 %	35,79 %	36,73 %	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %
COLLECTE EN DÉCHETTERIE	valorisé	73,43	74,09	82,49	98,20	96,22	105,73	105,94	96,31	106,97	100,74	103,18	117,40	116,70	119,35	125,43	114,23
	Non valorisé	35,80	36,76	37,26	33,85	32,62	33,90	32,49	36,17	38,40	37,14	34,13	24,37	25,12	24,64	26,37	25,98
	Sous-total	109,24	110,85	119,75	132,05	128,84	139,63	138,43	132,48	145,38	137,87	137,31	141,76	141,82	143,99	151,80	140,21
TOTAL	478,29	483,77	489,98	506,27	497,70	508,64	504,54	506,32	523,33	509,62	503,88	510,30	504,04	506,59	515,41	501,51	
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE	29,94 %	30,58 %	33,06 %	36,60 %	37,97 %	40,22 %	43,80 %	44,56 %	46,10 %	45,70 %	46,52 %	49,53 %	49,16 %	49,85 %	50,34 %	49,12 %	

LE COÛT MOYEN DU SERVICE PAR HABITANT (en euros)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	58,39	59,21	63,07	63,29	64,79	68,13	72,44	70,74	70,05	68,71	74,14	95,09	96,34	95,28	100,04	99,21
Coût/hab des déchetteries (collecte et traitement)	5,59	10,26	10,59	11,62	12,85	12,36	13,55	14,44	15,41	13,22	13,69	16,18	17,96	20,14	20,25	22,40
Divers												9,27	5,77	7,11	4,34	-1
TOTAL	63,98	69,47	73,66	74,91	77,64	80,49	85,99	85,18	85,46	81,93	87,82	120,53	120,07	122,54	124,63	120,61
ÉVOLUTION	+8,68%	+8,58%	+6,04%	+1,69%	+3,64%	+3,67%	+6,84%	-0,94%	+0,33%	-4,13%	+7,19%	+37,24%	-0,38%	+2,06%	+1,71%	-3,23%

L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS

2000

- Clermont Communauté exerce la compétence «Traitement des déchets ménagers et assimilés».

2001

- Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002

- Clermont Communauté exerce la compétence «Collecte des déchets ménagers et assimilés».
- Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.
- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.
- Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004

- Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.
- Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Ferrand.

2005

- Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper-centre de Clermont-Ferrand.
- Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Ferrand et Montferrand.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et Cournon-d'Auvergne.
- Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.
- Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchetteries de Saint-Genès-Champanelle et Cournon-d'Auvergne.
- Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006

- Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.
- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.
- Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.
- Simplification des jours et horaires de collecte.

2007

- Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.
- Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchetteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Ferrand et Cournon-d'Auvergne.
- Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008

- Ouverture de la déchetterie à Pont-du-Château.
- Choix du projet de modernisation du CET de Puy Long avec la création d'une unité de tri mécanobiologique.

2009

- Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.
- Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010

- Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.
- Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011

- Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.
- Signature d'un programme de réduction des déchets.
- Réhabilitation de la déchetterie de Blanzat.

2012

- Passage des «hauts-de-quai» des déchetteries en régie.
- Réouverture de la déchetterie de Blanzat.
- Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013

- Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.
- Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchetteries.

2014

- Transfert de la compétence « traitement » au Valtom.
- Mise en place du Pass Déchetterie.
- Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

2015

- Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Éco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaire pour le verre)
- Déchetterie de Romagnat Réhabilitation des locaux des gardiens
- Déchetterie des Gravanches Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016

- Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical
- Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017

- Rassemblement de la Direction gestion des déchets en un lieu unique
- Réhabilitation de la déchetterie de Cournon-Lempdes
- Candidature de Clermont Auvergne Métropole sur un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'Ademe

2018

- Mise aux normes des déchetteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Ferrand), réhabilitation/construction de la déchetterie de Cournon-Lempdes
- Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le Valtom
- Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte
- Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur



**“ NE PAS JETER
DE VERRE DANS
LA POUBELLE
JAUNE ”**

**+
clermont
auvergne
métropole**

**transition⁺
énergétique
et écologique**

DIRECTION GESTION DES DÉCHETS
64/66 avenue de l'union Soviétique
BP 231, 63 007 Clermont-Ferrand Cedex
dechets@clermontmetropole.eu - 04 63 669 669